

2011-4762
2012-01-19

**Rozol® Raticide Concentré
Sec à 2%**

Poudre

RÉSERVÉ AUX FINS DE FABRICATION OU DE PRÉPARATION

GARANTIE:

Chlorophacinone 2,0 %

No D'ENREGISTREMENT 11700 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE BLÉ

DANGER

{Insert Skull & Crossbones Octagon Symbol}

POISON

Contenu Net: 22,7 Kg.

Liphatech, Inc.
3600 West Elm Street
Milwaukee, WI
53209
(888)331-7900

MODE D'EMPLOI:

Pour utiliser seulement dans la fabrication des appâts raticides qui sont enregistrés conformément à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES et non pas pour utiliser comme produit final.

PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler ce produit. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains énergiquement à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou avant d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, au savon et à l'eau chaude, avant de porter les vêtements de nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

Toute personne qui manipule ces produits doit porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Il faut porter un masque approuvé par le NIOSH contre la poussière et les brouillards ainsi que des lunettes de protection pour verser et mélanger le concentré avec l'appât.

Ne pas contaminer les systèmes d'eau municipaux, lacs, cours d'eau ou étangs en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets au rebut.

PREMIERS SOINS:

SI DANS LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI AVALÉ: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI INHALÉ: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Vitamine K1 sous forme d'injections intramusculaires ou sous-cutanées, ou par ingestion buccale, sont conseillées comme traitement palliatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE:

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ainsi que des autres produits chimiques. Ranger la quantité de produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

Garder éloigné du feu ou des flammes nues ou de l'autres sources de chaleur.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))